



Professionnalisation des clubs, CDRS et Ligues



2 février 2026

Imbrication de 3 dimensions autour du PROJET ASSOCIATIF



Un levier de structuration et de développement au service des territoires, des clubs et des pratiquants



LES ASSOCIATIONS

Structuration et fonctionnement interne de l'association



LES EDUCATEURS

Compétences et technicité des acteurs pour répondre aux nouveaux besoins et exigences

LES ACTIVITES

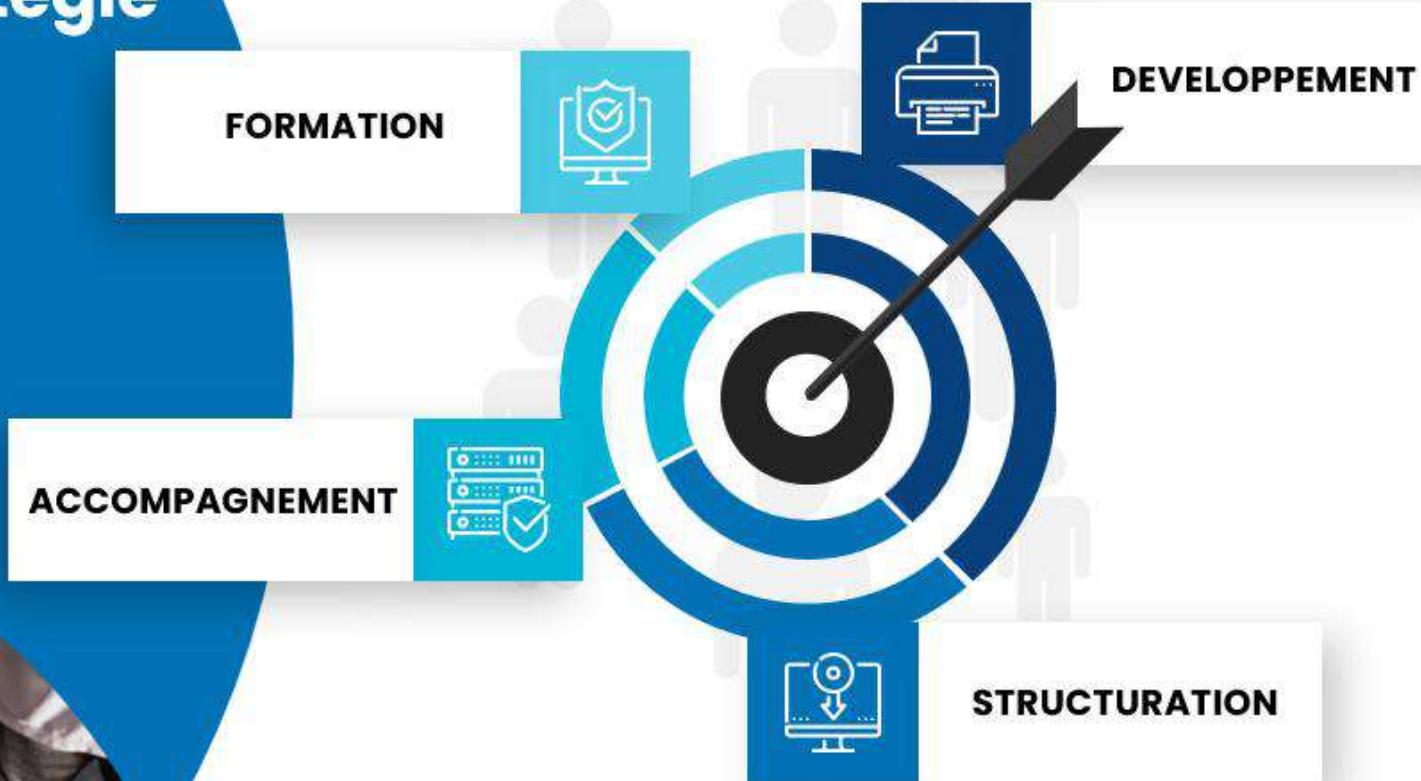
Développement et diversification de l'offre sportive

La Professionnalisation c'est le processus par lequel l'association se structure, recrute et se développe

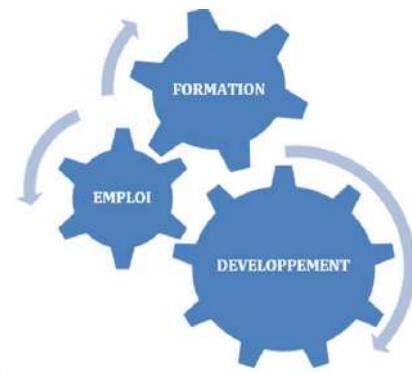
L'EMPLOI

Au Coeur de la stratégie

La fédération forme et accompagne ses structures vers la professionnalisation



intégrer un fonctionnement et une organisation structurés, des ressources professionnelles pour optimiser la gestion, favoriser le développement et assurer la pérennisation des activités.





WEBINAIRE

Les dispositifs de prise en charge des formations en 2026

L'Afdas, un Opérateur de compétences engagé pour faire savoir, faire comprendre et faire agir



30 branches

Des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement

6 missions

- Développer l'alternance
- Favoriser la formation, en priorité dans les TPE-PME
- Soutenir les branches sur l'emploi et les certifications
- Accompagner les mutations économiques.
- Former les publics spécifiques (intermittents, artistes-auteurs)
- Soutenir la transition écologique des entreprises

Un réseau de proximité

25 implantations locales, dont 12 délégations régionales, avec des équipes entièrement dédiées au conseil pour les entreprises et les particuliers

125 202 entreprises

99%
de TPE-PME
< 50 salariés

554 092
salariés
permanents

527 646 bénéficiaires particuliers

- Les artistes-auteurs
- Les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel
- Les journalistes pigistes de la presse écrite, des agences de presse et de la presse en ligne
- Les sportifs professionnels et les sportifs de haut-niveau



Enquête
satisfaction

96%
des entreprises
satisfaites
des services de l'Opco

Plan de Développement des Compétences

Former aujourd'hui, pour préparer demain

A vos côtés pour...



VOS BESOINS :

- ◎ Garantir le développement et la pérennité de votre entreprise
- ◎ Investir dans les compétences de vos salariés au service de votre stratégie
- ◎ Renforcer l'employabilité et la mobilité professionnelle de vos salariés

a

NOTRE ACCOMPAGNEMENT :

- ◎ Définir vos besoins en formation
- ◎ Construire votre plan de développement des compétences
- ◎ Identifier le dispositif adapté
- ◎ Effectuer l'ingénierie financière

Plan de Développement des Compétences (PDC)



Plafonds de financement

LÉGAL*

Entreprises
<11 salariés

ou

Entreprises
11 à 49 salariés



1 100 €

HT/an*

1 800 €

HT/an*

Plafond horaire 40 € HT



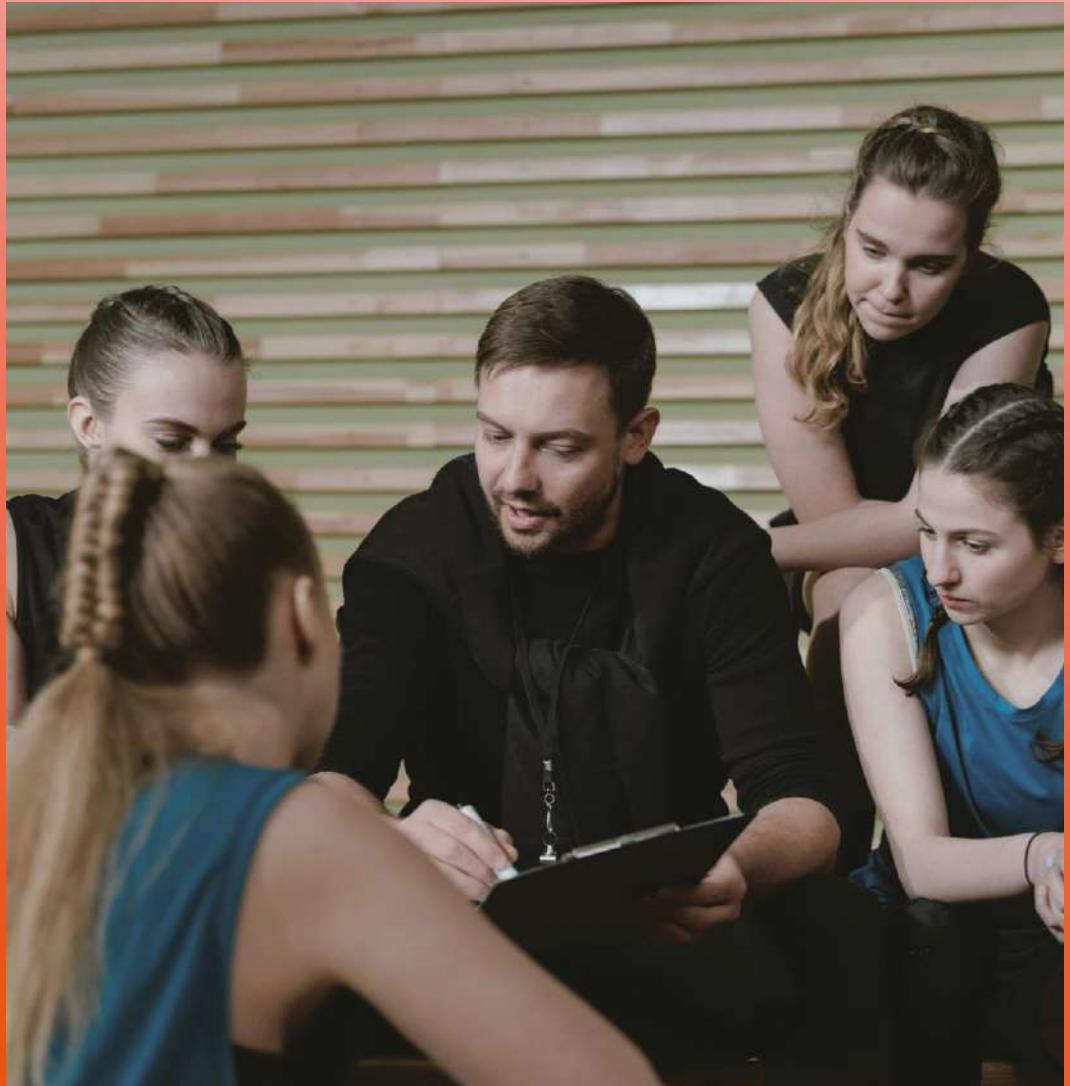
CONVENTIONNEL*



selon votre branche professionnelle



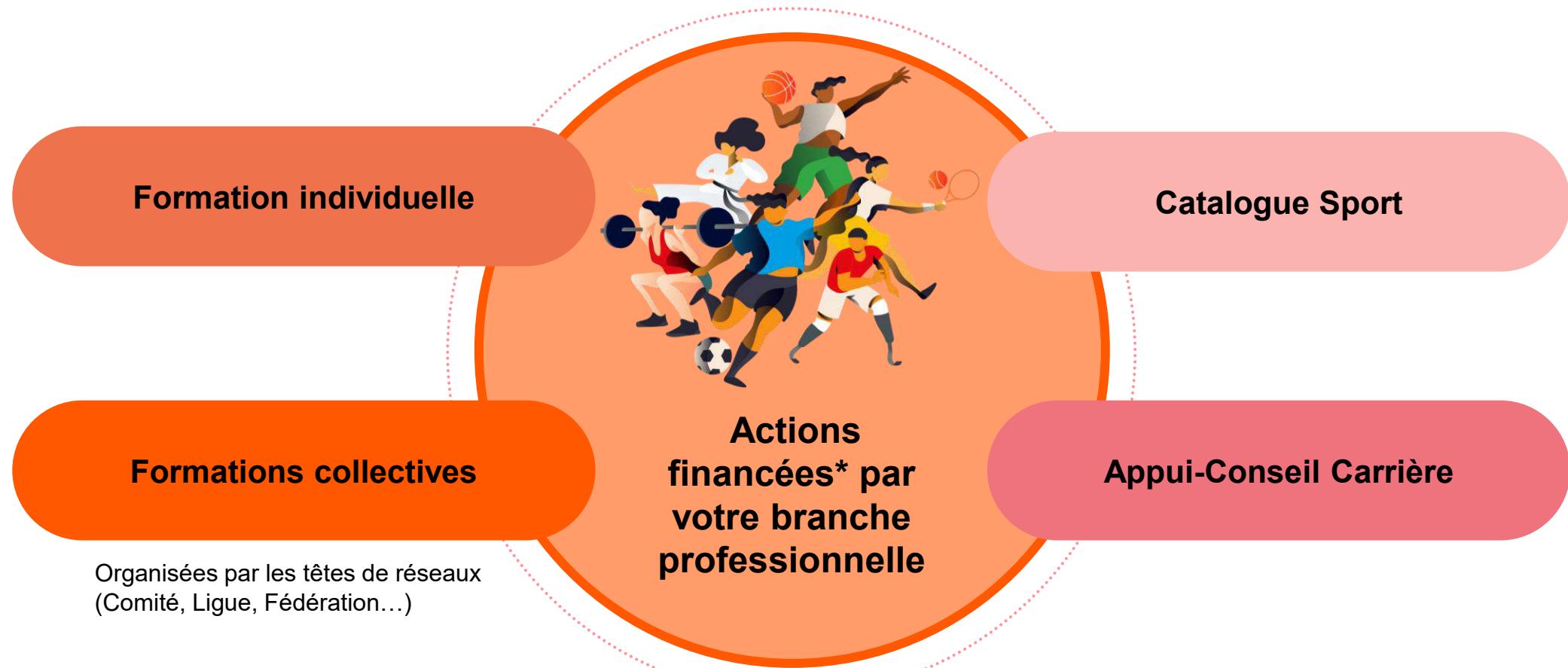
* Dans la limite des fonds disponibles



Branche SPORT

Dispositifs et financements spécifiques

Fonds conventionnels sport : des financements complémentaires



*dans la limite des fonds disponibles

Fonds Conventionnels Sport

Les formations individuelles



Salariés

CDI – CDD classiques ou CDD Sport
pour tout thème de formation

**Financement annuel* dans la limite de
3 X la contribution nette versée à l'Afdas**

sans être inférieur à 4 000 € ou 8 500 € si le parcours est certifiant (RNCP)

Durée de formation	Niveau	Plafond horaire	
≤ 70h	Tous niveaux	32 € HT/h	
> 70h	Sans niveau et jusqu'au niveau 5 (Bac+2)	10 € HT/h	
> 70h	À partir du niveau 6 (Bac+3)	12 € HT/h	 La demande de prise en charge doit être saisie obligatoirement avant le début de formation

**dans la limite des fonds disponibles*

Fonds conventionnel Sport

Les actions collectives



Organisées par une tête de réseau adhérente à destination de plusieurs structures adhérentes

Salariés

CDI – CDD classiques ou CDD Sport

Dirigeants bénévoles

Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire élus
pour une formation en lien avec leur mandat

Conditions

- Minimum 8 stagiaires de 2 entreprises différentes
- 25 stagiaires maximum
- Durée jusqu'à 15 jours
- Maximum 14 sessions / tête de réseau / an

Financement

- Coûts pédagogiques : 260 € / heure
- Location de salle : 400 € / jour
- Frais de transport par stagiaire : jusqu'à 300 € hors DOM et 800 € pour les DOM



**Financement* en dehors des plafonds
de chaque structure participante**



**Pour tout projet de formation collective,
prendre contact avec son conseiller Afdas**

*dans la limite des fonds disponibles

Fonds conventionnels Sport

Le catalogue Sport



Salariés

CDI – CDD classiques ou CDD Sport
pour tout thème de formation

Dirigeants bénévoles

Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire élus
pour une formation en lien avec leur mandat



22 formations sur
11 thématiques

- **100% financé* par votre branche professionnelle**, sans impact sur les plafonds de votre structure
- Formations **100% à distance** pour plus de souplesse et d'agilité
- **Aucune démarche d'inscription** : le prestataire de formation et l'Afdas s'occupent de tout pour vous

*dans la limite des fonds disponibles

Fonds conventionnel Sport

Le catalogue Sport 1/2



Thèmes	Formations
Gestion de projet dans le secteur sportif	<ul style="list-style-type: none">● Développer un nouveau projet dans le secteur sportif (initiation) <input checked="" type="checkbox"/>● Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure (niveau 1 et niveau 2) <input checked="" type="checkbox"/>
Ressources financières de la structure	<ul style="list-style-type: none">● Savoir trouver un financement (subvention, mécénat, partenariat, lobbying, sponsor) <input checked="" type="checkbox"/>● Accueillir et fidéliser les adhérents de sa structure <input checked="" type="checkbox"/>
Événementiel sportif	<ul style="list-style-type: none">● Promouvoir son événement sportif <input checked="" type="checkbox"/>● Manager un évènement sportif <input checked="" type="checkbox"/>● Réussir le marketing et la communication de l'évènement sportif <input checked="" type="checkbox"/>
Développement de l'offre sportive	<ul style="list-style-type: none">● Faire évoluer son offre sportive <input checked="" type="checkbox"/>
Communication	<ul style="list-style-type: none">● Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les clubs sportifs) <input checked="" type="checkbox"/>● Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les sportifs professionnels)● Savoir communiquer et gérer son image professionnelle (pour les entraîneurs professionnels)



En dehors des plafonds de financement de la structure
Démarches gérées par l'organisme de formation

Eligible Dirigeants Bénévoles

Fonds conventionnel Sport

Le catalogue Sport 2/2



Thèmes	Formations
Management	<ul style="list-style-type: none">Manager son équipe de joueurs professionnelsManager son équipe de bénévoles et ou de salariés <input checked="" type="checkbox"/>
Media training	<ul style="list-style-type: none">Gérer le media training (pour les sportifs professionnels)
Lutte contre la discrimination et les violences	<ul style="list-style-type: none">Promouvoir la laïcité et lutter contre les discriminations <input checked="" type="checkbox"/>Prévenir et lutter contre les incivilités et les situations d'agressivité <input checked="" type="checkbox"/>
Utilisation de la vidéo dans le sport	<ul style="list-style-type: none">Connaître les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive (APS)Réaliser un tutoriel vidéo (initiation)
Nutrition	<ul style="list-style-type: none">Connaître les bases de la nutrition pour les sportifs
Préparation mentale	<ul style="list-style-type: none">Réussir sa préparation mentale (sportifs pro)Réussir sa préparation mentale (entraîneurs pro)



En dehors des plafonds de financement de la structure
Démarches gérées par l'organisme de formation

Eligible Dirigeants Bénévoles

Fonds conventionnel Sport

L'Appui-Conseil Carrière



Objectifs :

- Réfléchir sereinement à l'après-carrière
- Faire émerger un nouveau projet professionnel
- Préparer une reconversion ou un projet de formation

Publics :

Sportif ou entraîneur
en CDD Sport

Format :

- Accompagnement individuel
- Entretien à distance ou en présentiel
- 20 heures sur 12 mois

*dans la limite des fonds disponibles



**Vos futurs talents
sont alternants**



RECRUTER VOS FUTURS SALARIÉS ET ALTERNANTS

L'Alternance

Une solution pour recruter vos futurs salariés



**Une modalité de formation
qui combine :**

- théorie en centre de formation
- pratique en entreprise

- Un contrat de travail
- Un financement de formation
- Des aides complémentaires



L'Alternance

Une solution pour recruter vos futurs salariés



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

*"Préparer un diplôme
en travaillant"*



Pour les
moins de 30 ans
(sauf handicap)

Pour préparer un
diplôme ou
une certification
inscrits au RNCP

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

*"Former au métier
tel qu'il est exercé dans l'entreprise"*



Pour les
moins de 26 ans
ou **demandeurs d'emploi**
de plus de 26 ans

Pour préparer
une certification
ou une qualification

L'Alternance

C'est aussi sur-mesure



Vous envisagez de **recruter un candidat**, avec **des compétences à compléter** pour accompagner sa prise de poste ?

LA SOLUTION : LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



en CDD ou en CDI (période de professionnalisation)



Création d'un parcours à la carte avec un ou des prestataires, de la formation interne...



25% du temps en formation (150h minimum)



6 mois minimum / 1 an maximum (2 ans en fonction des CCN)



votre conseiller Afdas vous accompagne dans la mise en place

Les contrats en alternance

Aides à l'embauche



Contrat d'apprentissage

- **Etat** : à partir du 01/01/2026 [aide unique](#) seulement pour les entreprises < 250 salariés
 - **5 000 €** si formation jusqu'au bac (Niv 4)
 - **6 000 €** si apprenti en situation de handicap
- **Afdas** : Aide à la fonction maître d'apprentissage **650 €** pour les structures inférieures à 11 salariés
- **Agefiph** : **3 000 €** maximum aide à l'embauche d'une personne handicapée

Contrat de professionnalisation

- **France travail** : aide à l'embauche
 - de 26 ans et plus **2 000 €** maximum
 - de 45 ans et plus : **4 000 €** maximum
- **Afdas**
Aide à la fonction tutorale **650 €** pour les structures inférieures à 11 salariés
- **Agefiph** :
3 000 € maximum aide à l'embauche d'une personne handicapée.

Réforme de l'apprentissage

Ce qui change pour les contrats signés à partir du 1 juillet 2025



Pour les Niveaux 6 et 7 (Bac +3 et plus)

Participation obligatoire des employeurs

- **750 €** forfaitaire à la charge des employeurs (recalculé en cas de rupture pendant la période probatoire)
- **200 €** pour les nouveaux contrats suite à une rupture avec un nouvel employeur

Tous niveaux

Nouvelles règles de calcul de prise en charge de la formation

- Niveau de prise en charge **calculé en jours (de date à date)**
- **Minoration** de la prise en charge pour les formations à plus de **80% de temps à distance**
- Maintien du **plancher de 4 000€** de niveau de prise en charge

QUESTIONS RÉPONSES



Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter:

c.boulanger@afdas.com – Conseillère auprès de la branche du sport (National)

Délégation régionale AFDAS	Référents sport	Mail
Auvergne-Rhône-Alpes	Amélie DUARTE	a.duarte@afdas.com
Bretagne	Corinne MALABEUF	c.malabeuf@afdas.com
Pays de la Loire	Jeanne-Marie ROUSSEAU	Jm.rousseau@afdas.com
Centre Val de Loire	Sandrine EPRON	s.epron@afdas.com
Hauts-de-France	Claire Janischak	c.janischak@afdas.com
Île de la Réunion	Julien DUPRIEZ	j.dupriez@afdas.com
Normandie	Séverine LANTOINE	s.lantoine@afdas.com
Grand Est	Michel OTTENWELTER	m.ottenwelter@afdas.co m
Bourgogne Franche Comté	Sophie FARRUGIA	s.farrugia@afdas.com
Île de France	Benoit DELILE	b.delile@afdas.com
Nouvelle-Aquitaine	Cyril TACAILLE	c.tacaille@afdas.com

Occitanie	Christelle LITTAYE	c.littaye@afdas.com
PACA/Corse	Samia LIOU	s.liou@afdas.com
Guadeloupe Martinique Guyane	Sandra GANE	s.gane@afdas.com



Tous les sports. Un seul univers.



Rejoignez l'organisation patronale du sport !

⊕ Le COSMOS, c'est quoi ?

Le **COSMOS** est la **principale organisation patronale** représentant, depuis 1997, tous les **employeurs du sport.**



★ Le COSMOS, l'organisation patronale du sport.

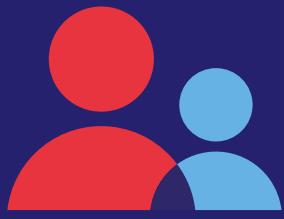
Créé en
1997

**Fédère l'ensemble des employeurs
et entreprises du sport**

Secteur associatif | Sport professionnel | Loisirs marchands | Evènementiel

100 000

salariés



12 000

adhérents



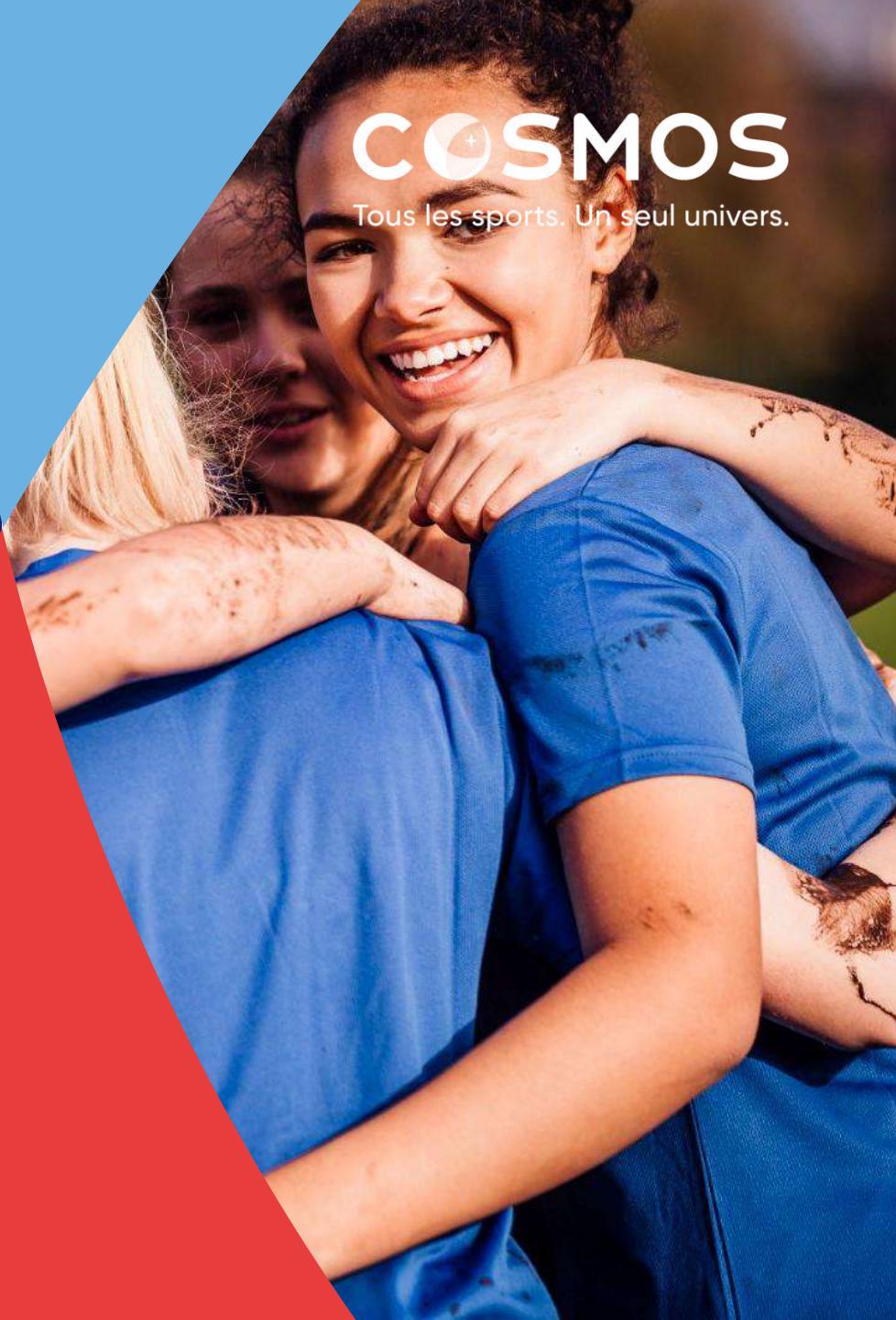
15

milliards d'euros
de CA cumulé

+80%

de représentativité
dans la branche
professionnelle du sport

COSMOS
Tous les sports. Un seul univers.



Secteur associatif



Sport professionnel



Loisirs marchands



COSMOS

Tous les sports. Un seul univers.

et bien d'autres...

✿ Les 3 missions du COSMOS

Accompagner

- Une **équipe de juristes accessible et disponible** qui répond à toutes les préoccupations en droit social.
- Des **formations** pour permettre de perfectionner ses compétences en droit du travail.
- Des **articles et newsletters** tenant informé de toute l'actualité impactant le quotidien d'employeur.

Négocier

avec les partenaires sociaux

- La **Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)** afin d'adapter le droit du travail aux spécificités de notre secteur (ex: SMC de branche, création du CDI intermittent,...).
- Les **formations, diplômes et certifications des métiers du Sport** de demain et leur financement, afin d'apporter à nos structures les compétences nécessaires à leur professionnalisation.

Représenter

les intérêts de nos adhérents

- **et sensibiliser aux intérêts économiques et sociaux** des structures du sport au plus haut niveau.
- **Le COSMOS est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics**, qui le sollicitent au quotidien.



- ★ **L'accompagnement de nos adhérents**

♦ L'accompagnement de nos adhérents



Une équipe de juristes accessible et disponible qui répond à toutes vos préoccupations en droit social



La mise à disposition d'outils actualisés (modèles de contrats, fiches techniques...) sur la plateforme du COSMOS



Des articles et newsletters tenant informé sur toute actualité impactant votre quotidien d'employeur



Des formations pour permettre de perfectionner ses compétences



⊕ Un organisme de formation

Un organisme de formation certifié Qualiopi pour ses actions de formation



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions de formation suivante : actions de formations.

Des formations...

Pour se perfectionner en droit du travail et en formation professionnelle

Accessibles aux dirigeants salariés ayant des fonctions en lien avec la gestion du personnel

Adaptées à vos besoins et organisées à la demande des structures



★ Catalogue de formation 2026

Comprendre les obligations des employeurs dans les structures de moins de 11 salariés	5 et 6 février	
Appréhender les fondamentaux de l'IA et y recourir dans ses pratiques professionnelles	12 et 13 février	16 et 17 novembre
Violences sexuelles : connaitre les infractions, les prévenir et savoir agir	19 et 20 février	28 et 29 septembre
Choisir et gérer le temps de travail	12 et 13 mars	12 et 13 octobre
Recourir aux dispositifs de formation et optimiser les financements associés	16 et 17 mars	
Comprendre et mettre en place les opportunités de financement dans le sport	23 et 24 mars	
Conclure et gérer un CDI intermittent (CDII)	30 et 31 mars	5 et 6 novembre
Découvrir le socio-sport et l'insertion socio-professionnelle par le sport	9 et 10 avril	
Sensibiliser à la transition écologique dans son organisation sportive	16 et 17 avril	
Promouvoir son évènement sportif	20 et 21 avril	
Sponsoring : créer et capter la valeur de son contrat	27 et 28 avril	
Gérer les absences des salariés et la modification de la relation de travail	11 et 12 mai	

Appréhender le pouvoir de direction : cadre juridique et bonnes pratiques	27 et 28 mai
Recourir au contrat de travail à durée déterminée (CDD)	11 et 12 juin
S'initier à la fonction employeur dans le sport	22 et 23 juin
Manager un évènement sportif	2 et 3 juillet
Décrypter les cotisations sociales et prévenir les risques URSSAF	21 et 22 septembre
Définir et mettre en place une stratégie de communication pour une structure sportive	8 et 9 octobre
Monter un projet de développement des activités de ma structure	26 et 27 novembre

Nouveau en 2026 ! 





Tous les sports. Un seul univers.

★ L'adhésion au COSMOS

⊕ L'adhésion au COSMOS

INDIVIDUELLE

- Cotisation en fonction du nombre d'ETP
- Accès aux services
 - Permanence téléphonique
 - Question en ligne
 - Veille juridique
 - Fiches pratiques
 - Newsletters d'actualité
- Accès aux formations
- Droit de vote à l'Assemblée générale

GROUPÉE

Via une tête de réseau

- Cotisation prise en charge par la tête de réseau
- Accès aux services
 - Permanence téléphonique
 - Question en ligne
 - Veille juridique
 - Fiches pratiques
 - Newsletters d'actualité
- Accès aux formations
- Donne mandat à sa tête de réseau





Tous les sports. Un seul univers.

★ Le COSMOS dans les territoires

♦ Le COSMOS dans les territoires



- ➊ Représenter le COSMOS dans tous les territoires
- ➋ Echanger et alimenter le plaidoyer du COSMOS
- ➌ Développer la notoriété du COSMOS



★ Informations et contacts

★ Adhérer via la FFRS



01 85 78 63 80 – 06 71 55 96 47

<https://www.cosmos-sports.fr/adherer/1660>

Adhérer par téléphone en moins de 10 min en cliquant ici

Ils nous font déjà confiance !



★ Contact



01 85 78 63 80 – 06 71 55 96 47



secretariat@cosmos-sports.fr



www.cosmos-sports.fr



COSMOS

Ils nous font déjà confiance !



Projet de création d'un emploi

Contrats de travail : CDD, CDI, CD2I, Contrat d'alternance (BPJEPS; DEJEPS, etc...)

Statuts : Salarié, Alternant, Prestataire (auto entrepreneur, mise à disposition de salarié); SNU Service civique

Temps de travail : temps plein, temps partiel, mission ponctuelle

Prestations milieu carcéral

Prestations Entreprise

Prestations hospitalier

Interventions scolaire/ périscolaire

Stages

Prestations Loisirs/Bien être

anniversaires

Quelle part du budget Club allouée à l'emploi ?

Quelles sont les sources de financement : Tarif adhésion Subvention Partenariat Evénementiel

Rechercher de nouvelles prestations pour financer tout ou partie du poste ?

Quel est le projet associatif (et de développement) de la structure ?

Penser et Développer un modèle économique permettant de recruter un professionnel

Le coût de l'emploi

Intégrant Les dispositifs d'aides = coût résiduel

Définir 1 Profil de poste

(Missions Connaissances Compétences)

Définir le Groupe CCNS (selon 3 critères)

+ Définir le taux horaire SMC

Définir le groupe de la CCNS



Convention Collective Nationale du Sport

Groupes	Définition	Repères de compétences		
		Autonomie	Responsabilité	Technicité
1 Employé	Exécution de tâches prescrites pouvant nécessiter une durée d'adaptation à l'emploi n'excédant pas 2 jours.	Les tâches sont effectuées sous le contrôle direct d'un responsable.		Tâches simples et détaillées fixant la nature du travail et les modes du travail à appliquer
2 Employé	Exécution de tâches prescrites exigeant une formation préalable et une adaptation à l'emploi	Sous le contrôle d'un responsable, le salarié est capable d'exécuter des tâches sans que lui soit indiqué nécessairement le mode opératoire. Le contrôle des tâches s'effectue en continu.	Ne peut pas comporter la responsabilité d'autres salariés. Sa responsabilité pécuniaire ne peut dépasser la gestion d'une régie d'avance.	Ne peut comporter la programmation des tâches d'autres salariés.
3 Technicien	Exécution d'un ensemble de tâches ou d'une fonction comportant une responsabilité technique, ou un savoir-faire technique spécialisé.	Sous le contrôle d'un responsable, le salarié effectue des tâches complexes avec l'initiative des conditions d'exécution. Le contrôle du travail s'opère par un responsable au terme d'un délai prescrit.	Le salarié n'exerce pas d'encadrement hiérarchique. Le salarié peut exercer un rôle de conseil et/ou de coordination d'autres salariés mais ne peut en aucun cas en assurer le contrôle.	Le salarié peut être chargé d'exécuter un programme défini et/ou un budget prescrit dans le cadre d'une opération.

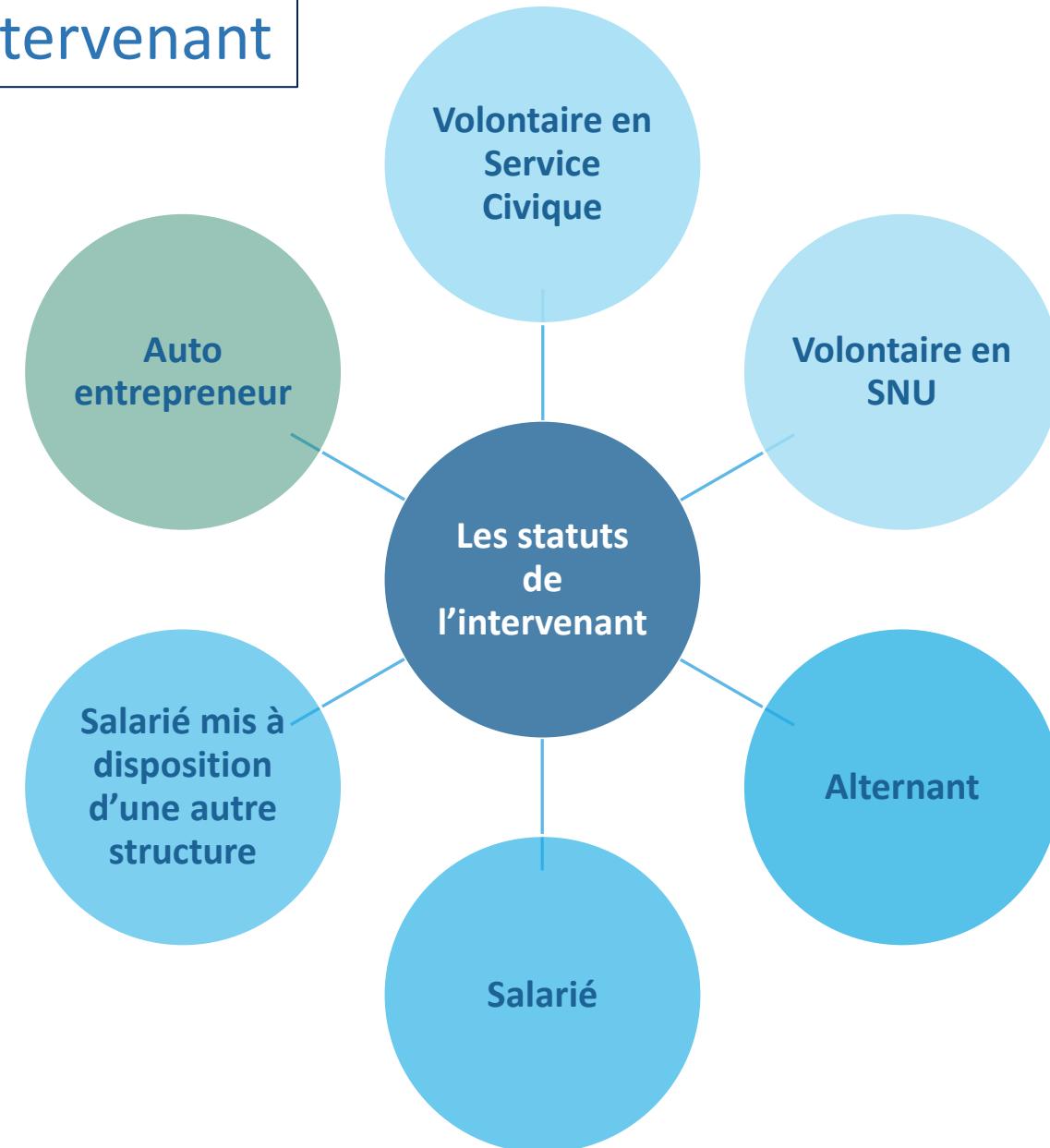
Définir le groupe de la CCNS

Groupes	Définition	Repères de compétences		
		Autonomie	Responsabilité	Technicité
4 Technicien			<p>Le salarié peut planifier l'activité d'une équipe de travail (salariée ou non) et contrôler l'exécution d'un programme d'activité.</p> <p>Il a une responsabilité limitée à l'exécution d'un budget prescrit et d'un programme défini.</p>	<p>Sa maîtrise technique lui permet de concevoir les moyens et les modalités de leur mise en œuvre.</p>
5 Technicien	Prise en charge d'une mission, d'un ensemble de tâches ou d'une fonction par délégation requérant une conception des moyens.	Il doit rendre compte périodiquement de l'exécution de ses missions.	<p>L'emploi peut impliquer la responsabilité d'un service ou d'une mission ou la gestion d'un équipement.</p> <p>Il peut avoir en responsabilité la gestion du budget global d'un service ou d'un équipement.</p> <p>Il peut bénéficier d'une délégation limitée de responsabilité pour l'embauche de personnels.</p>	<p>Sa maîtrise technique lui permet de concevoir des projets et d'évaluer les résultats de sa mission à partir d'outils existants.</p>

Définir le taux horaire brut

151,67	Contrat de travail à temps partiel (24H et plus par semaine)					
	Contrat de travail à durée indéterminée intermittent (CDII)					
Contrat de travail à temps plein						
01/01/2024			01/07/2025		01/01/2026	
Groupe	Salaire minimum	Taux horaire	Salaire minimum	Taux horaire	Salaire minimum	Taux horaire
1	1 812,00 €	11,95 €	1 830,12 €	12,07 €	1 848,42 €	12,19 €
2	1 848,00 €	12,18 €	1 866,48 €	12,31 €	1 885,14 €	12,43 €
3	1 958,50 €	12,91 €	1 978,09 €	13,04 €	1 997,87 €	13,17 €
4	2 058,00 €	13,57 €	2 078,58 €	13,70 €	2 099,37 €	13,84 €
5	2 288,00 €	15,09 €	2 310,88 €	15,24 €	2 333,99 €	15,39 €
6	2 809,50 €	18,52 €	2 837,60 €	18,71 €	2 865,97 €	18,90 €
7	39 798,00 €	Forfait annuel	40 195,98 €	Forfait annuel	40 597,94 €	Forfait annuel
8	45 911,00 €	Forfait annuel	46 370,11 €	Forfait annuel	46 833,81 €	Forfait annuel

Les différents statuts de l'intervenant



Coût de l'emploi : Educateur – Groupe 4 Taux horaire brut 14€/h

Date de l'estimation : 03/02/2026

Nb heures : 35h/s

Région Ile-de-France

Typologie de la Structure Association/club

Affiliation de votre structure à une fédération fédération française de roller & skateboard

Type de poste Entraineur/Educateur (non joueur)

Type de Contrat CDI (Contrat à Durée Indéterminée)

Nombre d'heures hebdomadaire moyen 35 heures

Effectif total de la structure 1 ETP

Aides à l'emploi:

- Aides à l'emploi de l'Agence Nationale du Sport

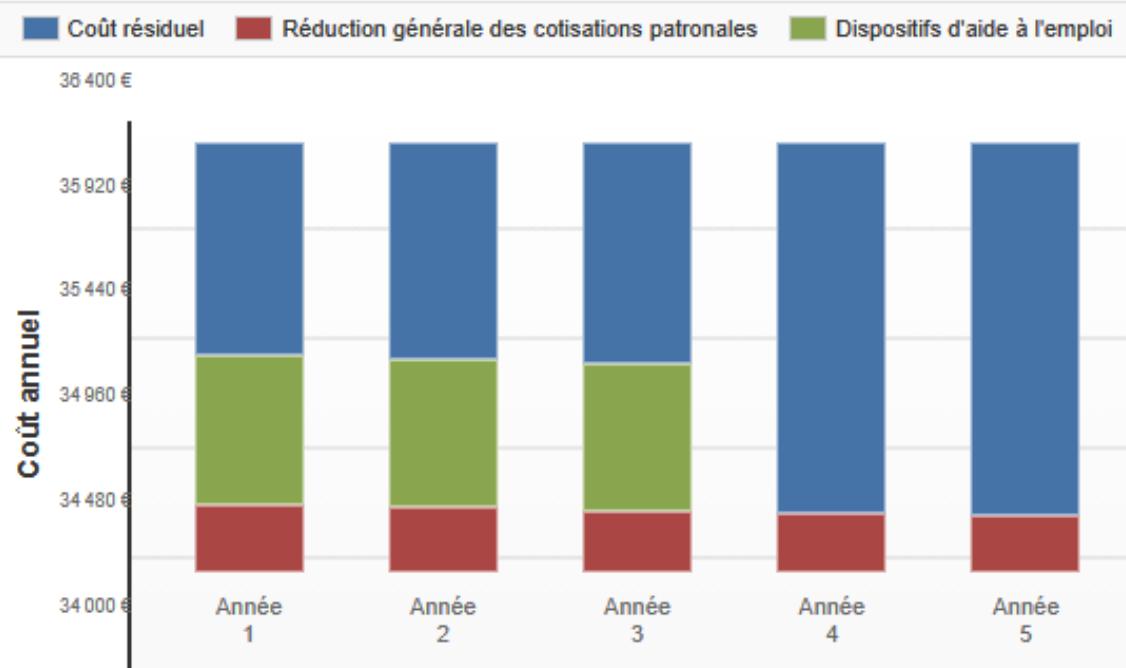
Vous avez choisi le groupe 4 de la CCNS

Taux Accident du travail : 1.29%

Réduction générale des cotisations patronales : 422.29€ mois

	Mensuel	Annuel
Salaire net	1 641,59 €	19 699,09 €
Charges salariales	481,79 €	5 781,47 €
Salaire brut	2 123,38 €	25 480,56 €
Charges patronales	730,92 €	8 770,99 €
Coût de l'emploi ?	2 854,30 €	34 251,55 €
Dispositifs d'aide à l'emploi	1 000,00 €	12 000,00 €
Réduction générale des cotisations patronales ?	422,29 €	5 067,53 €
Coût pour l'employeur ?	2 432,01 €	29 184,02 €
Coût résiduel ?	1 432,01 €	17 184,02 €

Évolution du coût sur 5 ans



	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Salaire Net	19 699,09€	19 898,34€	20 247,74€	20 452,48€	20 807,42€
Réduction générale des cotisations patronales	5 067,53€	4 931,93€	4 794,98€	4 656,65€	4 516,94€
Dispositifs d'aide à l'emploi	12 000,00€	12 000,00€	12 000,00€	0,00€	0,00€
Coût résiduel	17 184,02€	17 659,87€	18 393,48€	30 881,43€	31 627,26€

Coût de l'alternance : Niveau Licence/Dejeps (V) – âgé de 21 à 25 ans

RAPPEL DE VOS PARAMÈTRES DE SIMULATION

Contrat : Région d'exécution du contrat :

Contrat d'apprentissage Nouvelle-Aquitaine

Date de signature du contrat : Âge de l'apprenti :

15/06/2026 21 ans

Nombre de salariés dans votre entreprise : Niveau de formation visé par le salarié :

0 Niveau 5 (BTS, DUT, ...)

Taux versement mobilité : Secteur de votre entreprise :

0 Privé *

Taux cotisation AT/MP :

2.12

1ÈRE ANNÉE

	Coût salarial annuel avant exonérations et aides ⁽¹⁾		
Coût employeur avant exonérations et aides	15 773 €		
	Soit 1 314€/mois		
Allègements généraux et exonérations spécifiques ⁽²⁾	3 961 €	Aide aux employeurs d'apprentis ⁽³⁾	0 €
Exonérations et aides			
Au titre de la première année le reste à charge employeur est de			11 812 €
			Soit 984 €/mois

Etat : à partir du 01/01/2026 aide unique seulement pour les entreprises < 250 salariés

- 5 000 € si formation jusqu'au bac (Niv 4)
- 6 000 € si apprenti en situation de handicap

Aide à la fonction de maître d'apprentissage pour les entreprises de 11 salariés : forfait de 650 €

Les outils d'aide à la fonction d'employeur

Dispositifs des partenaires

Dispositifs d'aides financières

Convention de coopération territoriale Ligues-FFRS

→ Optimiser la structuration et le développement du territoire dans la continuité du projet fédéral avec un soutien humain et financier

PSF : actions (FFRS)

PST : emploi / apprentissage (DRAJES)

[Référents dans les territoires](#)

Dispositif d'aides nationaux, régionaux et départementaux (spécifiques à chaque territoire) : [en cours de construction sur le site FFRS](#)

CNOSF - CRDLA

→ DLA : définir le projet associatif :

<https://projetassociatif.franceolympique.com/>

→ Dispositifs d'aides :

[Lien dispositifs CDRLA](#)

→ Acteurs de l'emploi dans les territoires :

[Les acteurs de l'emploi dans les territoires.pdf](#)

→ Outil de calcul du coût de l'emploi :

<https://crdla-sport.franceolympique.com/art.php?id=34277>



Dispositifs FFRS

Accompagnement individuel des structures par le Cercle Emploi Formation

Dispositif Service Civique

Agrément porté par la FFRS :

Accueil de volontaires dans les Ligues et clubs soit 35 volontaires

Plateforme Ressources FFRS : *en cours de construction*

→ Dispositifs d'aides

→ Aide à la définition du projet associatif

Réseau clubs employeurs :

→ Veille sociale et juridique

→ Modèle économique des clubs employeurs

Bourse de l'emploi : 50 offres/an

Organiser des temps de partage d'expériences entre clubs

Ex : comment intégrer l'école (Rouler Glisser)



Organisation représentant les employeurs du sport et les accompagnant dans leur fonction d'employeur :

- Conseille par les juristes spécialisés
- Informe, Forme et Accompagne via des outils actualisés en ligne (modèles de contrat de travail, fiches pratiques ...),
- Représente dans toutes les négociations de la branche sport.

(Adhésion offerte pour les Ligues et CDRS)



OPCO branche sport

Prise en charge de la formation des salariés et des bénévoles:

ACCO – Alternance - ProA



Accompagnement à la structuration des associations



GE : solution RH pour les clubs ne pouvant pas salarier car peu d'heures : emploi partagé



Outil de gestion RH : gestion des absences et du temps (congés, heures sup, planning prévisionnels, Télétravail); Ordre de mission, Note de frais; Replay présentation : <https://youtu.be/Z6rufOcTOqQ>

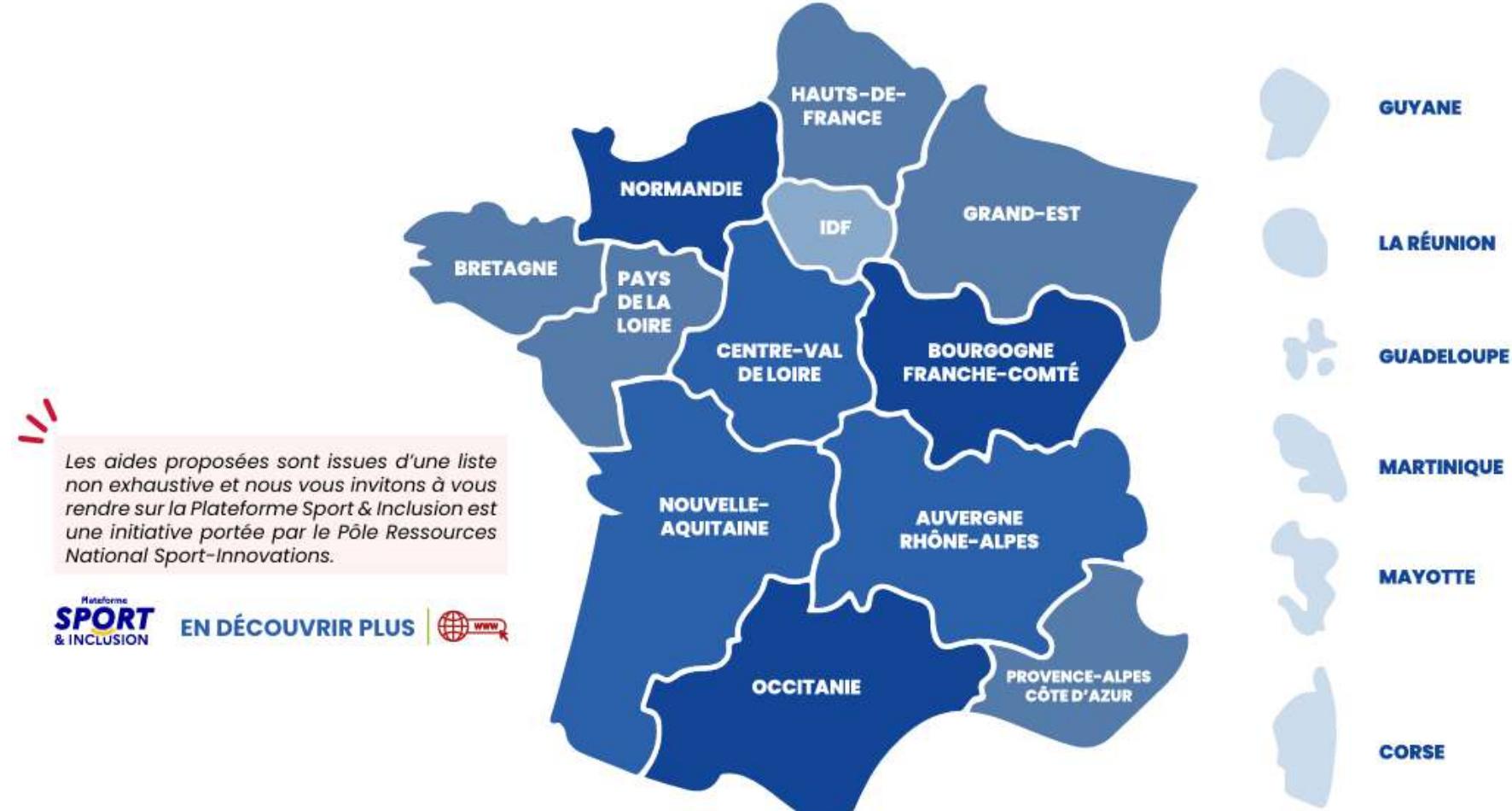
Les dispositifs nationaux d'aides à l'emploi

Aide	Organisme	Durée	Aide/an (temps plein)
Contrat d'apprentissage	 Agence de Services et de Paiement	Selon le cycle de formation	Versement automatique par l'ASP
PEC (Parcours Emploi Compétences)		9 à 12 mois en CDI ou CDD (minimum 20h par semaine et renouvelable sous conditions)	Entre 30% et 60% du Smic horaire brut
Contrat Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE)		Durée minimale de 6 mois et maximum de 24 mois	L'aide mensuelle versée est fixée au niveau régional par des arrêtés des préfets de région, dans la limite de 47 % du Smic horaire brut (du Smig horaire brut à Mayotte). Cette aide est modulable en fonction de la situation du bénéficiaire, de l'employeur et des spécificités du marché de l'emploi.
Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)		Durée de 450 heures maximum (jusqu'à 600 heures pour les publics prioritaires), ou limitée à 300h en 100% tutorat dans l'entreprise	La POEI prend en charge les coûts de formation jusqu'à : 5 € net par heure pour les formations internes (en entreprise). 8 € net par heure pour les formations dispensées par des organismes externes.
Aide à l'emploi Agence Nationale du Sport (ANS)		3 ans	12 000 €
Aide à l'emploi sportif qualifié (ESQ) Territorial para-sport Agence Nationale du Sport		3 ans	17 600 €
1000 emplois		3 ans	20 000 €
FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire)		3 ans	7 164 €

[Lien vers Les dispositifs d'aides à l'emploi.pdf](#)

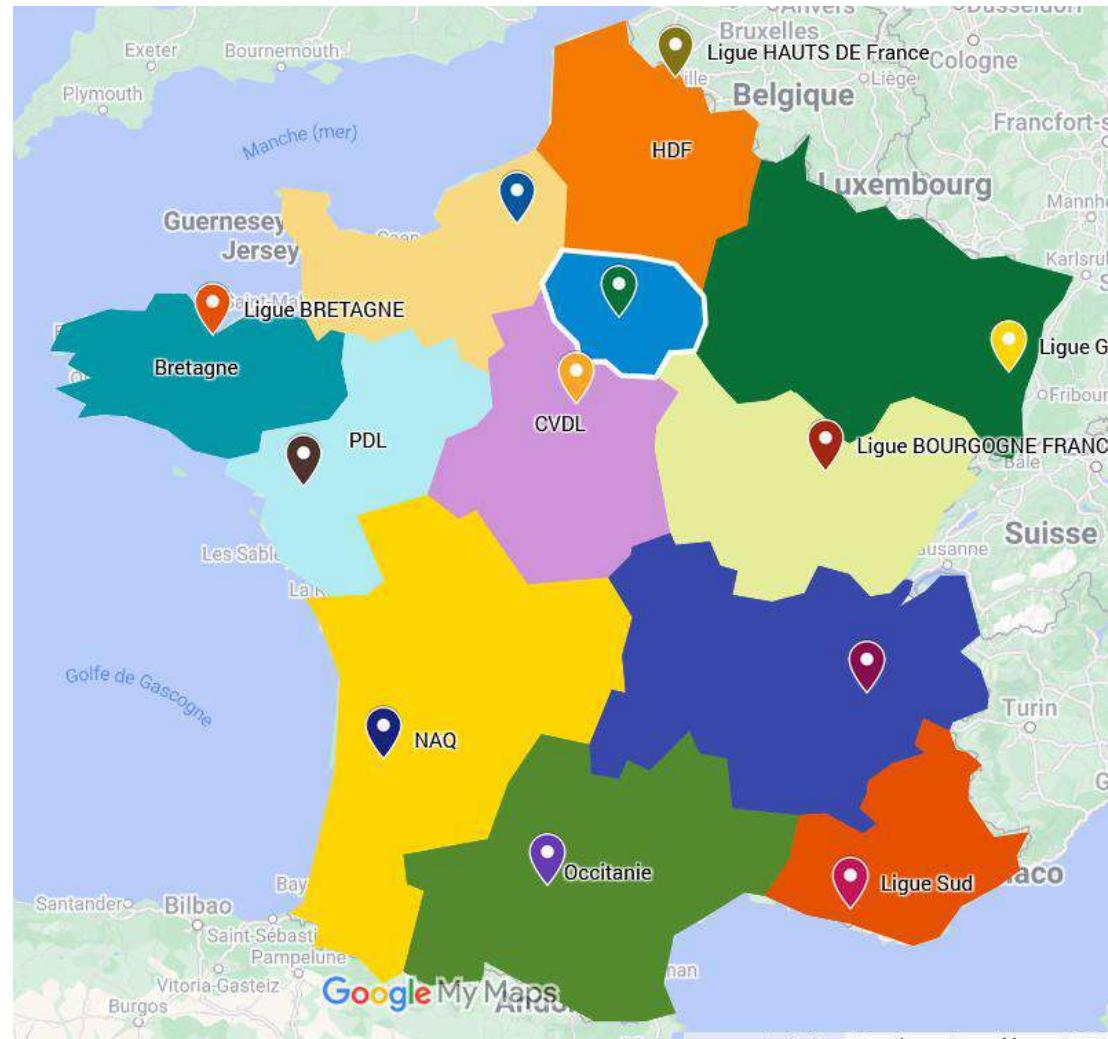
Les dispositifs territoriaux d'aides à l'emploi

LES DISPOSITIFS NATIONAUX D'AIDES À L'EMPLOI ACCESSIBLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES



[Lien vers les dispositifs d'aides territoriaux](#)

Les dispositifs régionaux d'aides recensés par territoire (FFRS)



https://www.google.com/maps/d/u/1/edit?mid=12YWSaVIIe8dZxRPq_X_AVoW4rg1xceQ&usp=sharing

83 Clubs sportifs engagés (FFRS)

Les incontournables d'une action portée par un club engagé

Être club sportif engagé :

- Démarche d'insertion sociale et professionnelle par le sport
- Pour rejoindre la communauté : [Lien](#)
- Un réseau de référents France Travail pour accompagner le projet



5 actions éligibles :

- Crée du lien grâce au sport : [organiser un Crêneau d'aller-vers](#) ;
- Recruter autrement : [organiser une opération Du Stade Vers l'Emploi](#) ;
- Le sport pour faire découvrir des métiers : [organiser un Match des métiers](#) ;
- [Organiser un Parcours complet d'insertion par le sport](#) ;
- Redonner confiance grâce au sport : [organiser un Parcours de remobilisation par le sport](#) ;

Appel à projet :
Dépôt des dossiers
de mi février à mi mars

WEBINAIRES de présentations par action :

- Jeudi 5 février de 12h à 13h (heure de Paris) : « Action 1 : l'Aller-vers, le sport pour créer du lien » ; [LIEN](#)
- Jeudi 12 février de 12h à 13h (heure de Paris) : « Action 2 : Parcours de remobilisation par le sport » ; [LIEN](#)
- Jeudi 19 février de 12h à 13h (heure de Paris) : « Action 4 : Match des métiers » [LIEN](#)

et dès à présent : le replay de notre **webinaire de présentation de l'ensemble des actions du jeudi 29 janvier** [LIEN](#)

Les ressources à disposition

1 - La Plateforme Projet associatif :

<https://projetassociatif.franceolympique.com/>

2 - Le Guide des dispositifs d'aides (en cours de mise à jour) :

https://www.google.com/maps/d/u/1/edit?mid=12YWSaVII8dZxRPq_X_AVoW4rg1xceQ&usp=sharing

3 - Les dispositifs d'aides à l'emploi :

https://ressources-associations-sportives.franceolympique.com/api/media/sites/ressources_associations_sportives/files/2025-09/Les%20dispositifs%20d'aides%20%C3%A0%20l'emploi.pdf

4 – Les acteurs de l'emploi dans les territoires

[Les acteurs de l'emploi dans les territoires.pdf](#)

5 - Le calcul du coût de l'emploi :

<https://crdla-sport.franceolympique.com/art.php?id=34277>

6 – La Bourse de l'emploi:

<https://ffroller.fr/bourse-de-emploi/>

7 - Exemples de structuration et de fonctionnement d'associations employeurs :

<https://ffroller.fr/exemples-de-structuration-et-de-fonctionnement-dassociations-employeurs-en-construction/>

8 – Veille sociale et Fiches pratiques à destination des dirigeants sportifs (en cours de mise à jour) :

<https://ffroller.fr/fiches-pratiques-a-destination-des-dirigeants-employeurs>



MERCI



02/02/2026